



## **Déclaration liminaire de la FSU 93 CHSCT départemental du jeudi 17 juin 2021**

Monsieur le Directeur académique adjoint, Président du CHSCTD,  
Mesdames, Messieurs les membres du CHSCTD,

En ce début d'été, le recul du Covid-19 se fait ressentir dans nos hôpitaux. Rien n'est réellement réglé, quand bien même la vaccination progresse en France. Les pays riches ayant fait le choix de laisser les multinationales profiter de la crise, la vaccination dans le monde est trop faible pour empêcher le virus de continuer à se propager et à muter. Nous ne sommes pas à l'abri d'une 4<sup>ème</sup> vague et, comme les autres fois le constat est le même : le gouvernement Macron n'a pas réinvesti dans l'hôpital public pour lui permettre d'affronter une nouvelle crise.

Le 28 mai 2021, au détour d'une matinale radiophonique, sans crier gare, le ministre de l'Education Nationale Jean-Michel Blanquer annonçait la fin de la demi-jauge en collège dans les départements les plus touchés par la pandémie de COVID 19. Avec effet le lundi 31 mai ? Oui, mais non. Enfin progressivement, dès que possible ...

S'il fallait résumer 15 mois de gestion pandémique dans l'Education Nationale, ce moment en serait le pavillon témoin. La presse et les alertes Internet qui remplacent le BO, lui-même remplacé par la FAQ qui a elle-même remplacé la plupart de la hiérarchie. Une gestion au doigt mouillé mêlant approximations, ordres, contre-ordres, désordres, contre-vérités et renvoi au local.

Il faudrait un pensum pour en faire une liste exhaustive. Rappelons alors seulement que le 12 mars 2020 en début d'après-midi la fermeture des établissements scolaires n'était même pas une option pour le ministre de l'Education Nationale...celui-ci le répétait même en boucle sur France Info radio (un média encore une fois !).

Depuis 15 mois, le CHCTSD se voit être le théâtre de cette désorganisation.

La rentrée 2020-2021 a été marquée tout d'abord par la mise en place impossible d'un protocole sanitaire ne permettant pas de protéger les personnels. Nous avons vu la création par le ministre du « 1 mètre à peu près » et la prolifération, à chaque nouveau texte du fameux « dans la mesure du possible ». Les personnels des collectivités territoriales tout

comme celles et ceux des établissements, n'ont vu aucuns personnels supplémentaires recrutés alors qu'elles-ils avaient pour mission impossible de nettoyer, aérer, ne pas brasser, organiser les cantines, etc etc...

Vous avez traité les alertes sanitaires venant de l'ensemble du département avec mépris. En refusant dès le début de l'année scolaire de reconnaître les droits de retraits de personnels dans l'incapacité d'assurer leur sécurité et celle de leurs élèves.

Après les vacances de Toussaint, vous avez été submergé par une vague de colère des personnels, à la fois scandalisé-es par l'hommage volé à Samuel Paty et révolté-es par l'apparition d'un protocole dit « renforcé », insuffisant face à la deuxième vague de la COVID 19 et inapplicable faute de moyens. C'est ainsi que les lycées ont arraché le droit de travailler en demi-groupe, après plusieurs jours d'une mobilisation de grande ampleur. Vous avez toujours, à cette occasion, refusé de reconnaître le droit de retrait des personnels, qui plus est sans jamais diligenter aucune enquête qui aurait dû associer les membres du CHSCTD. Une nouvelle marque de mépris, pour les collègues en souffrance et pour une instance dont vous avez probablement acté avant l'heure la disparition.

Et puis, et puis... Alors que la situation sanitaire se dégradait fortement au mois de février 2021, vous avez allégé le protocole de façon totalement incompréhensible et dangereuse. Les situations de Cluster dans les établissements scolaires se sont multipliées, sans qu'aucune mesure sérieuse ne soit engagée.

La politique de test a été désastreuse, inutile et fatigante pour les personnels mobilisé-es. Les infirmier-es ont été méprisé-es une nouvelle fois quand vous avez considéré qu'elles-ils devaient s'en occuper. N'ont-elles-ils pas déjà des missions occupant largement leur temps de travail ? Sont-elles-ils assez nombreuses- nombreux ?

Et quid de la politique de vaccination pour les personnels ? A chacun de ses passages médias le ministre annonçait une date...mars, puis mi-avril, puis dès que leur âge le leur permettra. Vous auriez pu cibler dans un premier temps les enseignant-es d'ULIS, celles et ceux de maternelle dont les enfants ne portent pas de masques, mais non. Non, nous ne sommes devenus prioritaires que 3 jours avant le reste de la France. Quel mépris, alors que les personnels sont mobilisé-es depuis le 16 mars 2020 avec l'accueil des enfants de soignant-es, les réouvertures etc etc !

Et c'est toujours avec le même mépris que vous avez refusé de reconnaître aux collègues leur situation de danger grave et imminent, sans appliquer une fois de plus les textes en vigueur. Tout cela pour fermer les établissements au mois d'avril avec une reprise cacophonique en demi-jauge dans les collèges au mois de mai durant 4 semaines. Cette reprise fin avril avait mis fin à une absurdité qui existait depuis 6 mois dans le premier degré. Celle-ci consistait à devoir appliquer le non brassage des élèves comme indiqué dans le protocole ...pendant que le non-remplacement massif des enseignant-es conduisant à répartir et donc à mélanger les élèves dans différentes classes jours après jours.

C'est dans ce contexte que le ministre de l'Education Nationale estime que les épreuves finales du baccalauréat et du DNB doivent pouvoir se dérouler aussi normalement que possible malgré une évidente rupture d'égalité entre les élèves depuis novembre 2020.

Cette obstination est absolument inadmissible et nous ne pouvons tolérer une telle inéquité entre les candidats.

Comme nous l'avons fait depuis le début de l'année scolaire, nous allons ce jour porter à votre connaissance, avec précision, détermination et hauteur de vue, les nombreuses situations pour lesquelles les collègues ont saisi les représentant-es que nous sommes, avec le souci permanent d'écoute de tous les personnels.

Ironie de l'histoire, alors que l'avenir des CHSCT est mis fortement à mal dans le cadre de la loi de transformation de la fonction publique, c'est cette instance qui a joué un rôle central dans la défense des personnels apportant toute son expertise dans les problèmes de bâti et les RPS. Nous continuons à revendiquer le maintien des CHSCT, quoiqu'il en coûte !

Merci à toutes et tous de votre attention.